

Bulletin Municipal



Septembre
2004

Saint Jean de Tholome

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 1
Il y a 90 ans, 1914, la veille de la guerre	p. 2
Saint-Jean de Tholome en 1914	p. 2
Téléthon : le 6 décembre 2003	p. 4
Association HANDITROC	p. 4
Commission bâtiment	p. 5
Commission budget	p. 6
Centre Communal d'Action Sociale	p. 8
Le Télé Alarme	p. 9
ALMA/ Allo Maltraitance...	p. 9
Commission enfance	p. 10
Infos urbanisme et P.L.U.	p. 10
Commission eau et assainissement	p. 11
Commission électricité	p. 13
La collecte sélective des déchets	p. 16
Matinée environnement	p. 19
Collecte des bouchons en plastique	p. 19
Opération «merci d'épargner ma boîte aux lettres»	p. 20
Challenge de ski de fond des élus...	p. 20
Sécheresse	p. 21
Energies Environnement 74	p. 21
Circulation des Quads et 4 x 4	p. 22
Le troisième Feu d'Artifice Intercommunal	p. 22
Pour information	p. 23
L'OSJT	p. 24
ADSL à St-Jean	p. 24
Le Sou des Ecoles	p. 25
Correspondant défense	p. 25
Haut les cœurs SOLHANDISEP, 2 ans déjà	p. 26
St-Jean de Tholome dans la presse	p. 27
PERISCOL - garderie périscolaire	p. 28
Amicale Claude Merveille	p. 28
OXALIS Anes et Nature	p. 29
Informations du secrétariat	p. 30
Nouveau site web de la mairie	p. 30
Information aux citoyens Suisses...	p. 31
Etat civil	p. 32
Bloc-notes	p. 33



Le mot du Maire



Chaque année, nous essayons de trouver à notre bulletin municipal un thème qui est plus particulièrement détaillé. Après le handicap l'année dernière, le thème de cette année est **L'ENVIRONNEMENT**.

L'environnement paysager : très souvent à l'ex-

térieur, j'entends, je cite «vous habitez un beau village, qu'est ce que St-Jean est agréable». Une notoriété due à notre position géographique prédominante, situation qui lui confère des atouts naturels.

Différents acteurs s'efforcent d'entretenir cet environnement, entre autres les agriculteurs au travers de leur travail mais aussi la municipalité qui s'investit :

Depuis 3 ans en collaboration avec l'ADEGI (Association Pour le Développement de la Vallée du Giffre) pour :

- entretenir et aussi réhabiliter des chemins ruraux, qu'ils soient un accès aux terres agricoles ou un espace de promenades pour tous sur les 1237 ha de notre commune ;
- réhabiliter nos alpages avant que la forêt ne gagne définitivement du terrain, pour que l'activité pastorale perdure, et aussi pour les nombreux promeneurs qui fréquentent le Môle. (49 ha, 3 alpagistes, 70 têtes de bétail)

Mais aussi :

- gérer notre forêt domaniale, même si ce n'est plus aujourd'hui une ressource à la différence des décennies précédentes, replanter le Môle c'est préserver le patrimoine forestier des futures générations (3900 arbres plantés depuis 2001).
- «des actions civiques» : la matinée environnement co-organisée avec les chasseurs où chacun se dévoue pour nettoyer les dépôts d'ordures sauvages ou élaguer des chemins.
- Elaborer un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) garant de la préservation de cet environnement pour qu'urbanisation et espaces naturels cohabitent.

Sans oublier notre cantonnier qui, tout au long de l'année, œuvre à l'entretien des voiries, à sécuriser nos routes grâce au fauchage ou tout

simplement entretient fleurs et espaces verts pour le plaisir de nos yeux.

Plus encore que l'environnement paysager, **l'environnement social** me paraît être un autre atout de St Jean de Tholome.

La diversité sociale et générationnelle est une réalité dans notre commune, qui je crois, fonctionne bien. Quelques exemples :

- avec une cour d'école qui fourmille, des transports scolaires qui sillonnent le village, preuves d'une population jeune, il faudrait se poser les questions «la ruralité est-elle un mode de vie pour nos jeunes ? vivent-ils bien à St-Jean ?»
- une population active qui s'affaire soit dans les vallées environnantes, soit localement chez nos artisans et entrepreneurs qui exportent leur savoir-faire bien au-delà de nos limites communales ;
- des rencontres de quartiers, des initiatives de tout genre, préservent la convivialité pour que notre village ne tombe pas dans le piège de village dortoir ;
- relayées par nos associations qui animent notre village que ce soit en ouvrant une porte de bibliothèque ou en invitant enfants et adultes à la musique, celle-la même qui nous enchante le soir du 21 juin à l'occasion de la fête de la musique ;
- sans oublier nos personnes âgées qui ne pourront vivre le plus longtemps possible dans un cadre familial que si la municipalité leur propose un service de qualité, d'écoute (portage de repas, aides à domiciles, téléalarme, petits services à la demande) et aussi grâce à leurs voisins qui sont souvent un relais, un pilier dans l'organisation de leur vie quotidienne ;
- afin d'éviter l'exclusion, pour que St Jean soit une terre de solidarité, une pensée pour nos personnes handicapées du village.

En résumé, St Jean est un village où il fait encore bon de vivre, que l'équipe municipale et moi-même sommes fiers d'administrer.

Grâce à vous tous, St Jean avance.

M^{me} le Maire, Christine CHAFFARD

A tous
Bonne lecture
CHAFFARD



Il y a 90 ans, 1914, la veille de la guerre

Cette terrible guerre, qu'on appellera plus tard, la grande guerre, durera quatre ans. La classe 1911, partira au service militaire en 1911 et reviendra en 1918, 7 ans après. Il suffit de regarder le monument aux morts de St Jean, pour voir que cette commune a payé un lourd tribut à la guerre. Cinquante enfants du pays sont morts à la guerre, ou des suites de la guerre, plusieurs de ces enfants auraient fait des chefs de famille.

Le début du vingtième siècle sera marqué, par un événement important, l'arrivée de l'électricité.

Dans les villes, le gaz remplace le pétrole pour l'éclairage public, l'électricité arrive dans les grandes communes, La Roche sur Foron, de 1911 à 1914, quelques communes sont éclairées, c'est le début, une lampe par foyer.

Hélas la Guerre mettra fin à tous les travaux qui reprendront seulement en 1921 et 1922.

Libéré du service militaire, mon père me disait, qu'en 1921, il s'embauchait pour planter les poteaux à St Jean, l'électricité arrivant dans les petites communes.

Fin 1913, début 1914, les menaces de guerre pointes à l'horizon, à la demande du préfet, encouragé par le Conseil Général, un annuaire administratif et commercial sera établi pour chaque commune.

Je me permets de vous donner connaissance de son contenu pour la commune de St Jean. (Page 503).

Saint-Jean de Tholome en 1914

Altitude : 806 m

Superficie : 1240 hectares.

Hameaux principaux : Bovère, Savernaz, Romblaz, Biollaz, Bauffoud, Larceneix, Maréchaux, Dametaz, Syord, Ruz, Château, Folliex, Nonoz, Gevaux.

Commune du canton de St Jeoire, distante de 8 kms.

Arrondissement de Bonneville, distant de 12 kms.

Distant du chef lieu du département, Annecy 50 kms, et de Chambéry 97 kms.

Postes à St Jeoire, téléphone dans la commune.

PLM à Bonneville, C-E-N Viuz en Sallaz à 7 kms.

Habitants : 888

Electeurs : 355 - Fête patronale le 25 Juin.

Valeur du centime : 23,52

Maire : Gevaux Joseph.

Adjoint : Chatel François, dit mélon.

Conseillers municipaux : Morel Adrien, Chatel-Bocquet F, Verdan-Menou Marie, Verdan Julien, Métral Edmond, Déturche François dit jean-marin, Chatel Joseph Ed, Chatel Antoine, Mermin Jean-Claude, Ruin Charles.

Curé : Cadoux.

Vicaire : Gruffaz.

Délégué cantonal : Dr Besson à St Jeoire.





Instituteur : Mr Mugnier.

Institutrices : Mmes Mugnier, Chatel,
Cornut.

Perception et Gendarmerie à St Jeoire.

Bureau de bienfaisance dans la
commune.

Secrétaire de mairie : Mr Mugnier

Receveur municipal : le Percepteur

Garde champêtre et tambour afficheur :
Jolivet

Garde forestier : Allamand

Receveur ruraliste : Chatel

Gérant du télégraphe : Chatel

Marchands de bestiaux : Chatel et Gros

Marchands de bois : Gevaux Frères

Boulangers : Chatel et Métral

Cafés et restaurants : Chatel, Métral,
Verdan-Bobinaz, Déturche, Vve Gay,
Mermin Jh, Mermin Pierre-François,
Verdan-Roulet, Vve Chatel.

Charpentiers : Gay Edouard, Gros, Gay
Joseph, Chaffard, Chatel.

Coquetiers : Dumont-Dayot, Mme
Verdan.

Cordonniers-Bottier : Syord, Gay, Gros,
Mossuz, Verdann-Ruz.

Couturières : Gay, Métral, Chaffard,
Gevvaux.

Drapier : Chaffard

Ebéniste : Gay

Epiciers : Gay, Chatel, Gros, Deluermoz,
Allamand, Verdan-Roulet.

Forgerons, Maréchal-Ferrant : Déturche,
Chaffard.

Fromagers : chef-lieu : Chatel dit
Négoce - **Bovère** : Chatel Fois

Savernaz : Bosshardt.

Galochiers : Gay, Verdan.

Géomètre : Ruin.

Maçons : Puthod, Métral, Bauffoud.

Modiste : Gevaux.

Menuisiers : Gay, Amoudruz.

Sage-Femme : Jolivet.

Sciage mécanique : Menoud.

Tabac (débitants) : Chatel ; Mermin.

Tailleurs d'habits : Chaffard

Curiosités : *Château féodal en ruine à la Fléchère.*

Gilbert Maurice-Demourieux



Téléthon : le 6 décembre 2003

Organisé par la municipalité en collaboration avec les différentes associations et d'autres personnes très actives de notre commune, il a réuni encore une fois jeunes et moins jeunes autour d'un bouilli qui était le bienvenu compte tenu du froid qui sévissait ce jour-là.

Les habitants de St JEAN ont également participé en achetant des bûches symboles de la chaleur qui règne dans notre commune.

Malheureusement, le parcours découverte mis en place par le Sou des Ecoles n'a pas obtenu le succès qu'il méritait, le brouillard ayant découragé les participants.

**Le TELETHON
a reçu de la part
des THOLOMEENS
2 030,49 €
A TOUS, MERCI**

ASSOCIATION HANDITROC

L'association Handitroc est une association à but non lucratif créée en février 2004 par deux habitants de la commune de Saint-Jean-de-Tholome.

L'association a été créée dans le but d'aider les personnes à mobilité réduite à trouver des objets adaptés à leur handicap du moment, à un prix raisonnable et d'informer les citoyens sur le thème du «handicap».

Nous avons deux objectifs bien distincts :

- **Objectif n° 1** : Regrouper des annonces de matériel médical d'occasion, de véhicules aménagés en rapport avec un «handicap». Ceci afin de permettre à toutes les personnes désireuses de revendre ou de trouver du matériel adapté à leur besoin, rapidement et à moindre coût.

Une nouveauté dans le domaine du «handicap» où les coûts des différents appareillages pour acquérir un peu plus d'indépendance sont hors de prix. Les annonces peuvent être consultées sur le site Internet de l'association : <http://www.handitroc.com>, elles peuvent être également communiquées par courrier ou par téléphone.

- **Objectif n° 2** (dans un future proche) : Organiser des interventions dans les écoles ou des conférences sur le thème du «handicap» ouvertes à tout public afin de sensibiliser tous les citoyens qui le désirent sur ce sujet.

Une étape a déjà été franchie : la construction du site Internet est terminée, le site est maintenant prêt à accueillir les annonces. La prochaine étape : nous faire connaître. Nous comptons sur chacun de vous pour faire passer l'information afin que le maximum de personnes à mobilité réduite connaissent l'association et qu'elles puissent bénéficier de ce nouveau service.

ARMELLE DUCRET

CÉDRIC GENTINA



ASSOCIATION HANDITROC

SAVERNAZ

74250 SAINT-JEAN-DE-THOLOMÉ (FRANCE)

TEL : 06 72 18 93 26

E-MAIL : INFO@HANDITROC.COM

SITE INTERNET : [HTTP://WWW.HANDITROC.COM](http://WWW.HANDITROC.COM)





Commission Bâtiment

BÂTIMENTS ÉCOLE :

- Le permis de construire dessiné par le cabinet JAILLET à Viuz a été obtenu le 25 septembre 2003. Après avis de tous les services, le lancement des appels d'offres a eu lieu le 3 mai pour permettre le choix des entreprises en juin, où 12 entreprises vont s'affairer pendant 8 mois à ré agencer le bâtiment mélangeant son aspect traditionnel à un préau aux formes plus modernes.
- Restructuration des bâtiments existants :
 - création de WC supplémentaires ;
 - réaménagement de la circulation intérieure ;
 - remise aux normes de certaines installations ;
 - création d'un préau sur l'arrière du bâtiment, coté cantine.



Profitant du départ de M. Christian GROS, locataire d'un des appartements, la municipalité étudie la possibilité de rénovation afin d'isoler toute la toiture, de traiter les charpentes mais aussi d'améliorer le phonique entre les étages.

L'espace des combles devrait même permettre un agencement plus grand.

BÂTIMENT HÔTEL DES ROCHES :

- la démolition de l'hôtel des roches prévue en fin d'année 2003 a pris du retard ;
- le remblaiement du parking ayant démarré, cette démolition devrait se faire courant 2005.

Aujourd'hui, il continue à être le centre d'entraînement des pompiers de la caserne Jean-Marc CHAVANNE de St JEOIRE et même les policiers du Peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Bonneville viennent s'exercer, une belle FIN au service public.



Commission Budget

LE BUDGET 2003

Lors de la séance du 2 Mars 2004, le conseil municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2003 dont les résultats sont les suivants :

- Budget Général de la commune

En fonctionnement, 403 995.04 € pour les dépenses et 597 202.68 € pour les recettes soit un excédent de 193 207.64 € soit 32% des recettes affecté en totalité à la section investissement du budget 2004.

En investissement, 173 196.10 € pour les dépenses et 241 444.58 € pour les recettes soit un excédent de 68 248.48 € reporté sur le budget 2004.

- Budget Eau et Assainissement

En exploitation, 90 165.40 € pour les dépenses et 129 287.89 € pour les recettes soit un excédent de 39 122.49 € affecté à la section investissement du budget 2004.

En investissement, 255 649.25 € pour les dépenses et 169 761.01 € pour les recettes soit un déficit de 85 888.24 € reporté sur le budget 2004.

- Budget CCAS

En fonctionnement, 1 924.21 € pour les dépenses et 2 928.74 € pour les recettes soit un excédent de 1 004.53 € reporté dans cette même section du budget 2004.

LE BUDGET PRIMITIF 2004

- Budget Général de la commune

Fonctionnement : 591 559.00 €

Investissement : 1 006 837.39 € (Travaux de l'école et réalisation du parking)

- Budget Eau et Assainissement

Exploitation 132 810.00 € (Hausse du budget dû au règlement de la taxe sur la pollution de l'eau des années 2002 et 2003)

Investissement 476 350.94 € (Tranche assainissement Ruddé Folliex, Périmètre de protection du Creux et du Nant Diné)

- Budget CCAS

Fonctionnement : 4 324.53 €

LES TARIFS APPLICABLES AU BUDGET 2004 :

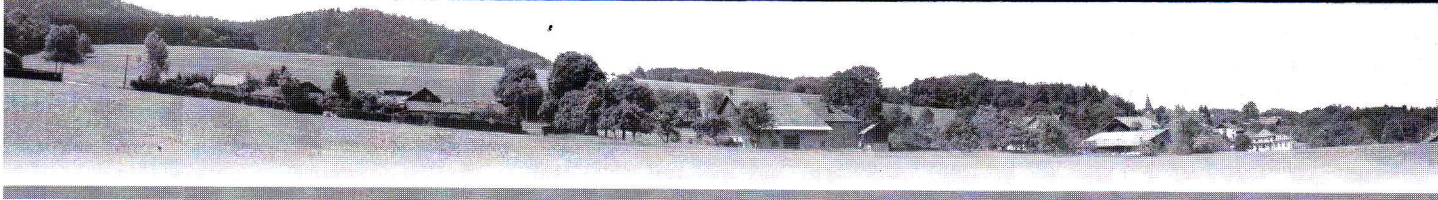
- Les quatre taxes

Taxe d'habitation : 10.00 % (+ 0.10)

Foncier bâti : 8.20 % (+ 0.10)

Foncier non bâti : 40.00 % (inchangé)

Taxe professionnelle : 10.20 % (+ 0.10)



- L'Eau

Prix au m³ : 1.25 € (+ 0.10 €)

Taxe assainissement : 0.95 € (+ 0.05 €)

Forfait fixe : 70.00 € (inchangé)

Participation des constructeurs à la réalisation du réseau assainissement : 1 000 € par lot + 15 €/m² de SHON construit.

Frais de branchement eau : 1 200 € (travaux entre la conduite communale et le compteur de l'abonné hors terrassement)

- Redevance Ordures Ménagères

OM Résidence secondaire

(quel que soit le nombre de résident) : 140 € (inchangé)

OM Résidence principale

(famille) : 140 € (inchangé)

OM Résidence principale

(personne seule) : 70 € (inchangé)

OM Résidence principale

- ménage de + de 70 ans : 120 €

- personne seule de + 70 ans : 50 €

- Participation UFOVAL à la charge de la commune : 2.50 € par enfant et par jour (Grandes et petites vacances)

LES SUBVENTIONS AU BUDGET 2004 :

- Budget Général de la commune

Du Conseil Général :

1) achat de chapiteaux : 5 200 €

2) parking école : 150 600 €

3) agrandissement école : 142 000 €

De l'Etat :

1) Dotation Globale d'Equipement pour parking école : 61 589 €

Dotation parlementaire de Mr HERISSON :

1) affectation de 30 000 € (15 000 € en 2004 et 2005) sur l'agrandissement de l'école

- Budget Eaux et Assainissement

Du SMDEA (Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement)

1) tranche assainissement Ruddé-Folliex : 47 280 €

2) périmètre du Creux et du Nant Diné : 39 450 €

De l'Agence de l'Eau :

1) périmètre du Creux et du Nant Diné : 106 400 €

Dotation parlementaire de Mr CARLE

1) affectation de 15 000 € sur la périmètre du Creux et du Nant Diné





Centre Communal d'Action Sociale

C'est dans une ambiance festive et détendue que s'est déroulé le traditionnel repas des anciens, le dimanche 09 mai 2004.

La manifestation plébiscitée par nos aînés a été, dans sa version 2004, agrémentée par de belles giboulées de neige. L'accueil chaleureux qui nous a été réservé à la Chaumière et le succulent repas ont, cette année encore, offert toutes les occasions de faire rimer convivialité et amitié.

Ces moments privilégiés de partage nous permettent, ensemble, de consolider le lien social au sein de notre commune.





Le Télé Alarme

Vous êtes branchés sur la sécurité 24 heures sur 24 et vous pouvez vivre à domicile en toute sérénité.

Le télé alarme s'adresse aux personnes âgées, aux personnes handicapées, quel que soit leur âge, mais aussi à tous ceux qui en éprouveraient le besoin.

Le télé alarme vous permet de rester à domicile en toute sérénité. Il vous suffit de porter un pendentif et en cas de besoin, de le presser pour téléphoner sans décrocher le combiné !!!

Spécialement formé pour cette mission, un sapeur-pompier reçoit votre appel, vous identifie automatiquement, et en fonction de la situation alerte la personne la plus opportune : votre entourage ou en cas d'urgence, le réseau médical (SAMU, médecin) ou le réseau de secours de votre secteur (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie).

Le télé alarme est un service public géré par le Conseil Général. Un travailleur social peut vous aider à constituer votre dossier. Il vous apportera également toute information utile pour assurer votre maintien à domicile dans les meilleures conditions.

L'abonnement mensuel, fixé à 19 €, peut pour certaines personnes à faibles ressources être en partie pris en charge par les communes, associations, mutuelles et caisses de retraite.

TELEALARME 74

Tél : 04 50 22 76 48 et 04 50 22 72 66

Fax : 0450225930

6 Rue du Nant

BP 1024

74966 MEYTHET CEDEX

ALMA / Allo Maltraitance des personnes âgées

Création d'une antenne ALMA en Haute-Savoie

ALMA est un réseau d'écoute de la maltraitance envers les personnes âgées. Des bénévoles et des professionnels se sont réunis en Haute-Savoie pour écouter, soutenir, orienter et conseiller des personnes âgées, mais aussi des familles et des professionnels :

Une écoute anonyme est à votre disposition au **04 50 46 80 91**
les lundi et vendredi de 14 heures à 16 heures 30.





ENFANCE

Depuis septembre 2003, l'école primaire fonctionne avec 5 classes pour un effectif de 115 enfants. L'ouverture de la 5ème classe a permis de réduire les effectifs dans chaque classe et nous l'espérons a permis de donner de meilleures conditions d'apprentissage à nos bambins et de bonnes conditions de travail aux enseignants.

Les effectifs croissants (17 enfants en petite section de maternelle à la rentrée de septembre 2004), nous poursuivrons nos efforts en créant un poste supplémentaire à mi-temps d'ATSEM. Un agent d'entretien à mi-temps (ménage de la cantine, des classes, de la Mairie) remplacera Mme TRAMONI en poste depuis 4 ans. Les travaux dans les bâtiments redonneront beaucoup de fonctionnalité aux lieux pour le confort de tous.

Bref, une école où il fait bon apprendre et où il fait bon enseigner.

Un coup de chapeau au corps enseignant qui a accepté de s'investir et d'entraîner les enfants entre autres lors de deux commémorations importantes:

- le 9 Novembre 2003 autour du monument aux morts de St-Jean où l'appel aux morts

et la Marseillaise fredonnés par les élèves ont été un moment émouvant pour nos parlementaires, les personnalités et la population présents.

- le 18 Juin 2004 à Annemasse lors du 60^{ème} anniversaire de la Libération de la Haute Savoie où 2 classes de l'école primaire de St Jean ont participé parmi 1600 élèves au dépôt de la gerbe au monument ainsi qu'à la chorégraphie au stade. Un bel acte de civisme et de mémoire qu'il faut apprécier.

La difficulté pour demain: gérer les effectifs des classes sans renouvellement de la population au gré des départs au Collège et des naissances.

Afin de maintenir la 5ème classe, aujourd'hui nous refusons les inscriptions des jeunes tholoméens dans les écoles des communes environnantes afin que l'intérêt de tous prime sur le confort particulier de quelques-uns. De surcroît, nous estimons qu'il existe un cadre d'accueil de qualité (avec le restaurant scolaire et la garderie périscolaire PERISCOL) et les assistantes maternelles de la commune peuvent accueillir nos enfants en dehors des horaires scolaires.

INFOS URBANISME ET P.L.U.

URBANISME

En 2003, 18 permis de construire ont été déposés, la majorité portant sur des rénovations du bâti existant ou des agrandissements.

Seul 6 d'entre eux concernent la construction d'une nouvelle maison d'habitation, avec un refus et un sursis à statuer.

Nous avons reçu également 18 déclarations de travaux pour des modifications de façade ou des constructions de moins de 20 m²

Pour 2004 et à ce jour (fin juin), nous avons réceptionné 17 demandes de permis de construire dont 3 pour de nouvelles constructions.

Nous profitons de ce bulletin pour vous rappeler, qu'en association avec le CAUE, nous organisons le troisième vendredi de chaque mois une consultation architecturale, dont le but est de vous conseiller et de vous aider dans vos démarches de dépôt de permis.

Il est toujours préférable de consulter l'architecte avant le dépôt définitif pour éviter des reprises désagréables.

P.L.U.

Notre projet de P.L.U. a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 4 mai 2004.

Il est aujourd'hui dans les services administratifs avant d'entamer l'enquête publique.





La Commission Eau et Assainissement

EAU POTABLE. PROJET A REALISER EN 2004.

Périmètre de Protection.

Conformément aux prérogatives de la loi sur l'eau, nous poursuivons notre effort en matière de protection de nos ressources souterraines en eau potable. Pour cela nous réalisons un périmètre de protection autour des sources du «Nant d'Iné» et du «Creux». Ces 2 zones seront aménagées, déboisées et clôturées.

Le hameau de «Bovère» étant dépourvu d'un réseau d'eaux pluviales, une canalisation de Ø 300 mm sera posée jusqu'en aval du réservoir de «Folliex», pour récolter et évacuer les eaux provenant de ce versant du Môle, afin d'éviter toute pollution supplémentaire.

Concernant l'avancement du projet, toutes les acquisitions foncières sont réalisées et les appels d'offre vont être lancés.

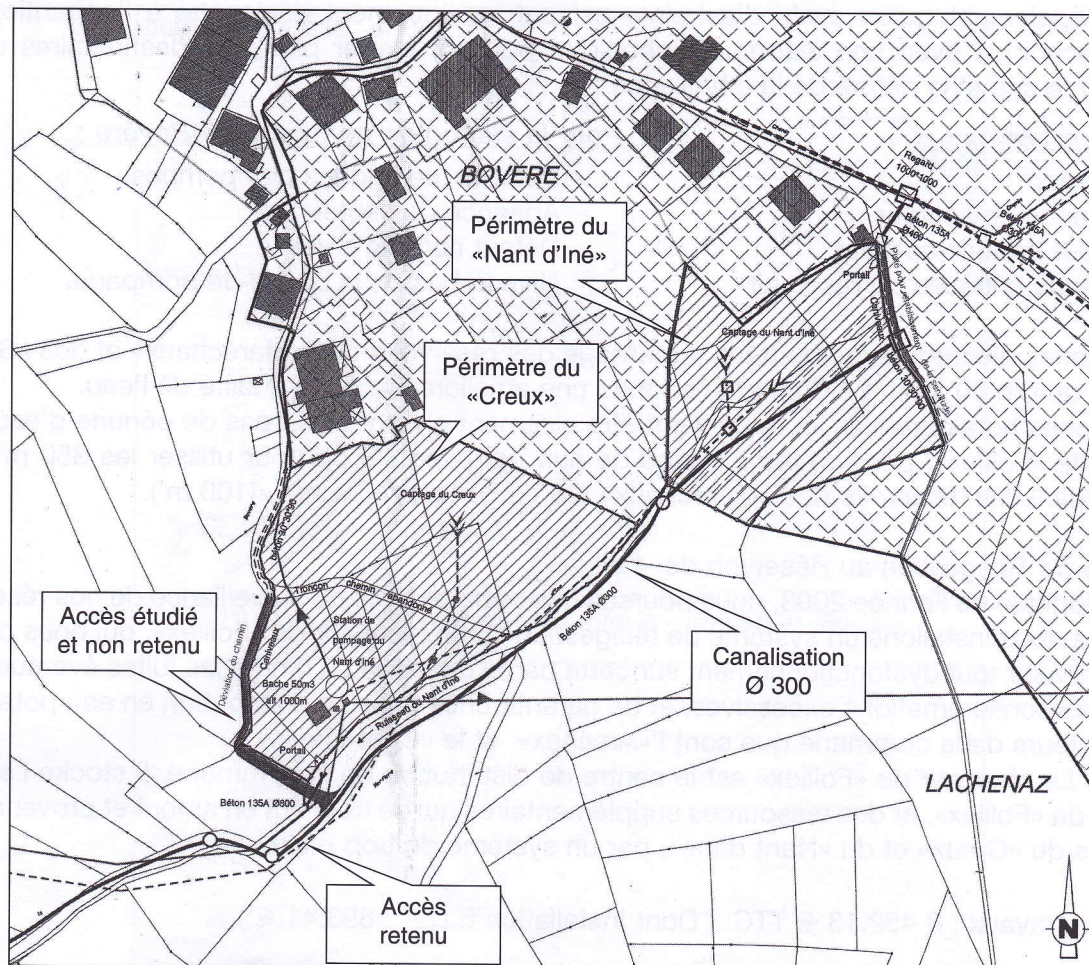


Fig.1 - Périmètre immédiat des captages du «Nant D'Iné» et du «Creux »

La réalisation des travaux quand à elle, est prévue en automne/hiver 2004.

Nota : le chemin communal qui traverse le périmètre immédiat du «Creux» sera abandonné. L'accès pour le Périmètre de Protection et pour les propriétaires se fera le chemin communal aval de la «Merfière» qui sera aménagé.





Coût des travaux : 201 800 € TTC.

Financements obtenus pour ce projet :

- SMDEA : 39 450 €.
- Agence de l'eau : 88 667 €.
- Conseil Général de la Haute-Savoie : 17 733 €.
- Dotation parlementaire de Mr J.C. Carle : 15 000 €.

Optimisation sur le Réseau Existant.

Bilan de la Télégestion aux Réservoirs de «Bovère» et de «Bérourd».

Depuis l'installation en 2003 du système de télégestion, D.Chaffard effectue sur Minitel, deux fois par semaine, le vendredi et le lundi, un relevé de la surconsommation du week-end.

Ce système de télégestion, nous a permis également d'augmenter le rendement sur le trop plein du «Creux» et du «Nant d'Iné », en pilotant au plus juste les pompes de Bovère et en évitant toutes pertes au trop plein de «Bérourd».

Pour information le débit au trop plein relevé le 02/07/2003 était de 1.53 m³/h, celui relevé le 16/07/2004 de 6.00 m³/h .

A noter également qu'un cycle d'astreinte est automatiquement déclenché à l'apparition d'un défaut technique avec une alarme téléphonique pouvant alerter plusieurs destinataires en leur indiquant le site et la nature de la défaillance :

Pour les réservoirs :

- Intrusion
- Absence de secteur
- Défaut batterie satellite
- Niveaux critiques du réservoir

Pour la station de pompage de Bovère :

- Défauts thermiques des pompes.
- Absence de secteur
- Défaut batterie satellite
- Niveau bas de la bêche de pompage.

Les 2 vannes électriques permettent le marnage des réservoirs des «Maréchaux» et des «Syords» (1/2 jour de 6 h 00 à 8 h 00 du matin) et donc une amélioration de la qualité de l'eau.

Les tranches horaires et les jours peuvent être aisément changées en cas de pénurie d'eau sur le secteur de «Folliex», pour un remplissage de nuit par exemple ou pour utiliser les 350 m³ d'eau stockés dans les réservoirs des «Maréchaux» (250 m³) et des «Syords» (100 m³).

Système de Télégestion au Réservoir de «Folliex».

Dans la logique de l'année 2003, nous poursuivons notre objectif de surveillance de nos réservoirs. Pour cela nous installons un système de télégestion sur le réservoir de «Folliex», qui nous permettra de prévenir tout dysfonctionnement sur cette partie du réseau, comme les fuites éventuelles ou encore les consommations excessives, et de garantir une meilleure distribution en eau potable sur les 2 secteurs de la commune que sont l'«Arsenex» et le «Chef-Lieu».

Rappel : Le réservoir de «Folliex» est le centre de distribution de la commune. Il stocke l'eau des sources de «Folliex», et des ressources supplémentaires qui se trouvent en amont et provenant des captages du «Creux» et du «Nant d'Iné», par un système de trop plein.

Coût des travaux : 8 452.13 € TTC. (Dont Installation E.D.F. : 893.41 €).

ASSAINISSEMENT.

PROJET REALISE EN 2003.

Tranche conditionnelle de « Ruddé ».

Cette tranche est maintenant terminée et tous les propriétaires concernés se sont raccordés au réseau principal. L'engazonnement de toutes les terres, qui ont été déplacées, sera réalisé en Août 2004.



La Commission Electricité

Chaque année, la municipalité en collaboration avec le chargé de mission de l'E.D.F. auprès des collectivités fait un bilan de l'état du réseau électrique existant à savoir :

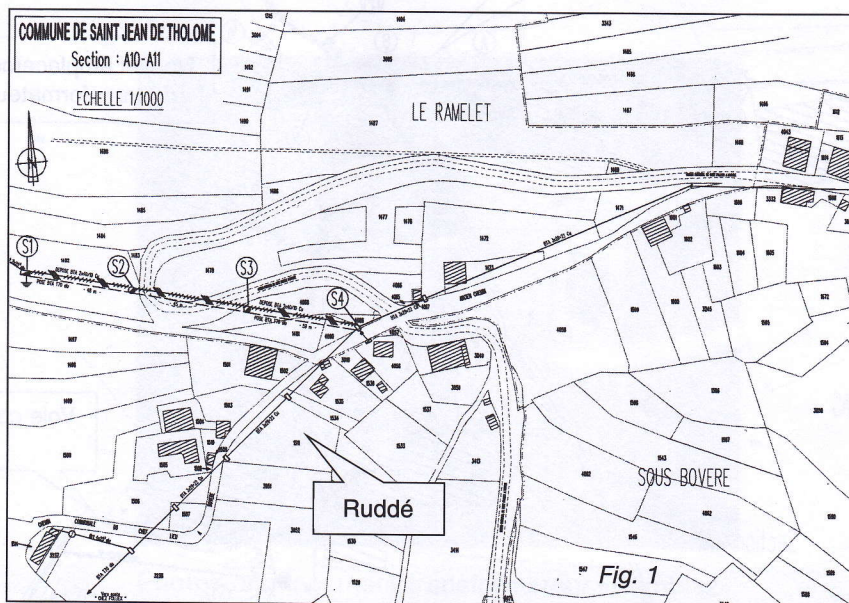
- Consommation électrique des bâtiments communaux.
- Consommation électrique de l'éclairage public.
- Etat du réseau sur chaque poste de distribution avec des solutions proposées selon la charge de chaque transformateur.

D'où les renforcements réalisés au cours de l'année 2003, dans les secteurs de «Romblaz» et de «Folliex».

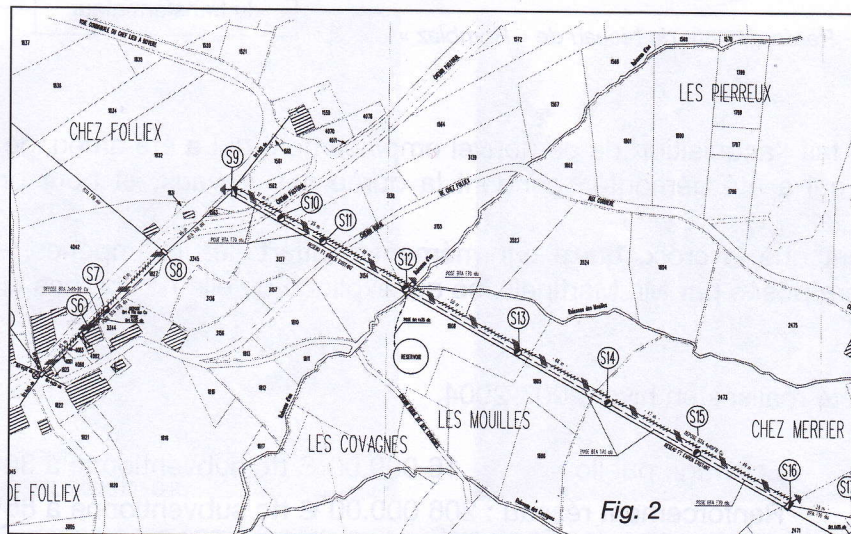
PROJET REALISE EN 2003

Renforcement du Réseau de «chez Folliex».

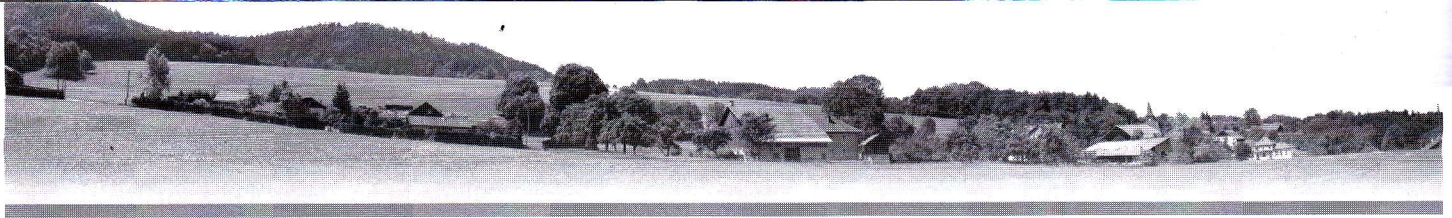
Dans ce secteur, les travaux ont consisté à remplacer le réseau aérien Basse Tension existant ainsi qu'une partie des supports bois.



1^{ère} Partie du Renforcement situé entre le «Ramelet» et «Ruddé»



2^{ème} Partie du Renforcement situé entre «chez Folliex» et «la Merrière»



Ces travaux ont été réalisés en hiver 2003-2004.

Renforcement du Réseau de «Romblaz».

Dans ce secteur, l'approche a été différente. Le transformateur étant saturé, une étude complète a été nécessaire pour le remplacer, et éventuellement le déplacer, mettre le réseau aérien E.D.F. et France Télécom en souterrain et installer une nouvelle structure pour l'éclairage public. Profitant d'une subvention importante, attribuée par le SELEQ.74, la mise en souterrain des câbles a été étendue de chaque côté du village et tous les supports béton qui se trouvaient en bordure de la voie communale N° 9 ont été supprimés.

Le transformateur qui se trouvait enclavé au milieu de plusieurs maisons du village, a été déplacé au centre du hameau, mieux adapté et plus accessible, à l'intersection des voies communales N° 9 et N° .

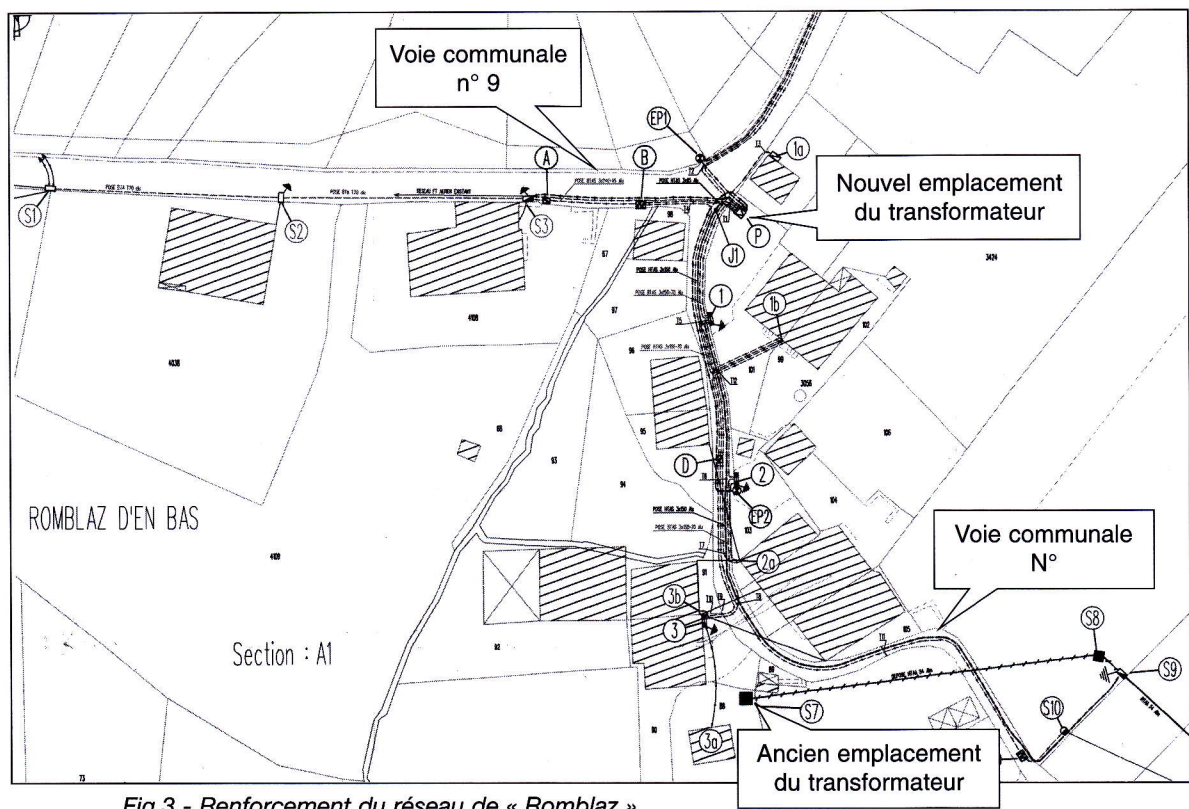


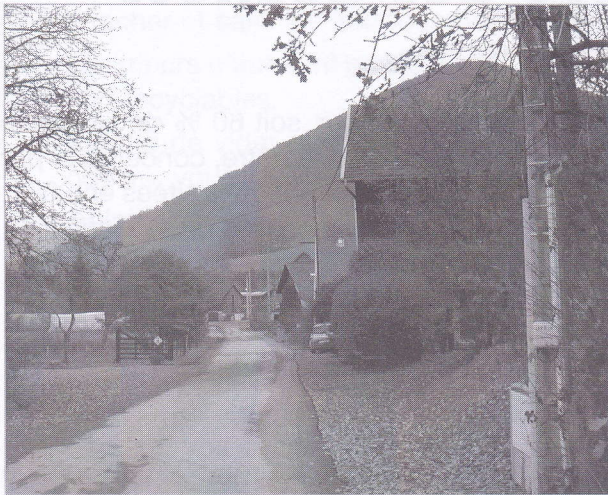
Fig.3 - Renforcement du réseau de « Romblaz »

La municipalité a fait l'acquisition de ce nouvel emplacement qui a été aménagé pour installer la croix du village, qui a été démontée pendant la durée des travaux, et pour protéger la borne incendie.

A noter également que la croix, qui a énormément souffert des intempéries, est en cours de restauration et sera posée par Mr. Martinelli, ce qui explique qu'elle ne soit pas encore en place à ce jour.

Ces travaux ont été réalisés en hiver 2003-2004.

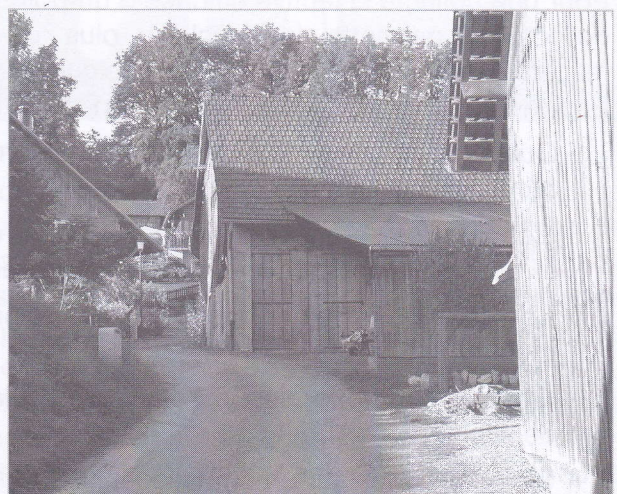
Coût des travaux.	Eclairage public :	16 000.00 € ttc subventionné à 30%.
	Renforcement réseau :	206 000.00 € ttc subventionné à 85%.
	Equipement de voirie :	29 000.00 € ttc subventionné à 65%.



Photos réseau aérien avant les travaux



Photos emplacement transformateur «Romblaz»



Photos prises après les travaux. Plus de fils, plus de support béton !



La collecte sélective des déchets

Les déchets en question

Chacun d'entre nous jette en moyenne plus d'un kilo de déchets par jour, soit 60 % de plus qu'il y a 30 ans !!! Sur les 36 communes rattachées au SIVOM de Cluses, dont la nôtre, concernées par la mise en place de la collecte sélective, plus de 52000 tonnes de déchets ont été traitées en 2002. Ce phénomène d'accroissement des quantités de déchets «produits» a des causes bien identifiées :

- Utilisation de plus en plus de produits jetables.
- Consommation de plus en plus courante de produits «prêts à l'emploi».
- Achat de produits conditionnés de plus en plus fréquemment sous forme individuelle.

Pourquoi trier et recycler ?

Nous jetons plus de 10 emballages par jour et par famille qui représentent environ 50% du volume de nos poubelles et 35 % de leur poids. Une famille de 4 personnes jette ainsi environ plus d'une tonne de déchets par an.

Devant l'augmentation vertigineuse des quantités de déchets, leur traitement devient de plus en plus préoccupant. Il n'est pas possible d'étendre et de multiplier les décharges à l'infini et les centres de traitement actuels sont proches de la saturation.

La collecte sélective à St-Jean

La collecte sélective s'est mise en place sur notre commune à partir de janvier 2004 dans un cadre intercommunal qui permet d'optimiser les ressources et les coûts qui interviennent dans la mise en place et dans le traitement de la collecte. Auparavant, seul le verre était collecté sur un seul point de ramassage. Deux points de collecte sont actuellement disponibles, Chaque point comprend trois containers (jaune, bleu et vert). Le premier est situé face au monument aux morts et le second au départ du chemin du col du Rerey (à côté du poney-club). La collecte du contenu des containers a été confiée à la COVED qui est déjà notre prestataire pour la collecte des ordures des particuliers sur la commune. Le ramassage des containers et le transport jusqu'à l'usine de tri est à la charge financière de la commune. Le traitement des déchets collectés est pris en charge par le SIVOM de Cluses.

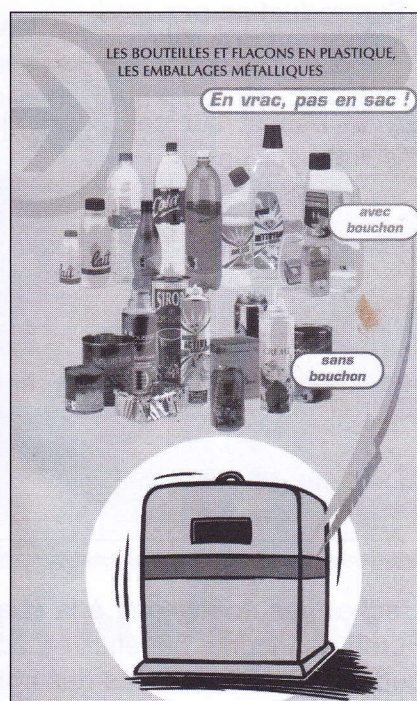
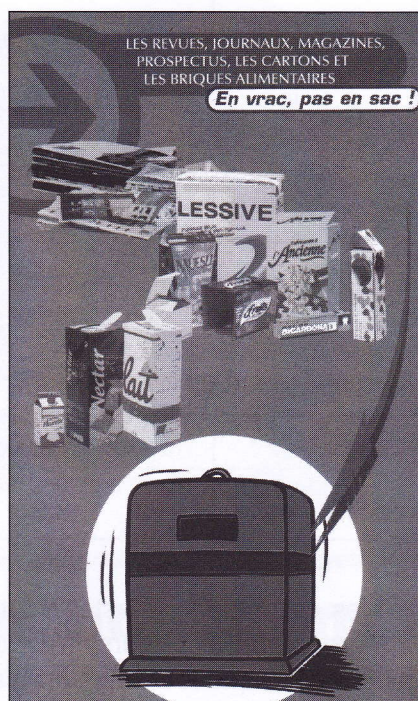
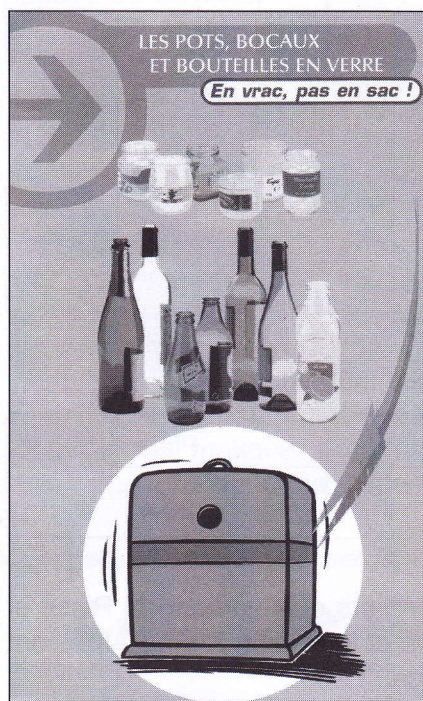
Quelques rappels et conseils à suivre pour participer efficacement à la collecte sélective :

Pour une collecte sélective efficace d'un point de vue économique et écologique, c'est à dire une collecte qui permette de recycler le plus possible des produits collectés, il faut que nous tous, respections scrupuleusement les consignes pour trier et déposer les déchets dans les containers. Pour ne pas trier pour rien, il ne suffit pas de trier, il faut trier correctement :

- Quelques gestes simples et quotidiens permettent de récupérer plusieurs familles de matériaux recyclables.
- Ces familles seront ensuite séparées par catégorie de matières premières dans un centre de tri avant d'être acheminées dans les filières industrielles.
- La précision de votre geste est déterminante pour le rendement et la qualité du travail des trieurs.
- Chacun contribue ainsi à l'efficacité de la chaîne du recyclage, à la garantie de son cadre de vie.
- Si vous hésitez sur un emballage, jetez-le avec les ordures traditionnelles, plutôt que de nuire à la qualité des déchets recyclables.



- Déposez vos emballages, journaux et revues dans les conteneurs indiqués, en vrac, sans les attacher et sans les imbriquer les uns dans les autres.
- Les trieurs n'auraient pas le temps de séparer ces produits qui deviendraient alors des déchets non recyclables.
- Il suffit de vider et égoutter vos emballages sans les laver : vous éviterez ainsi salissures et odeurs, vous faciliterez le stockage et éviterez de souiller les autres emballages.
- Aplatissez les bouteilles en plastique, les briques alimentaires et les cartons (sans les déchirer), ils prendront moins de place chez vous et dans les conteneurs.
- Au centre de tri, le tri des emballages se fait à la main. Ne déposez donc pas de déchets coupants, piquants, toxiques, sales ou découpés en petits morceaux, qui risqueraient de blesser les trieurs.
- Quand les containers du point de collecte que vous utilisez sont pleins, essayez, soit de déposer vos déchets à l'autre point de collecte, soit de ramener vos déchets chez vous et de revenir les déposer dès que les containers auront été vidés.
- Ne jetez pas les cornets plastiques ou tout autre emballages que vous utilisez pour apporter vos déchets au point de collecte dans les containers.



Les déchetteries comme celle de St-Jeoire sont un complément indispensable à la collecte sélective en permettant de proposer aux habitants des solutions d'élimination adaptées à chaque type de déchets : verts, encombrants, huiles de vidange, piles et batteries, ferrailles, gravats et spéciaux (peintures et solvants). L'accès à la déchetterie est permis à tout résident de la commune muni d'un badge magnétique (un badge est disponible gratuitement par foyer à la mairie). Actuellement, 280 badges ont été distribués. Pour 2002, la commune de St-Jean représente 8.18 % de la fréquentation de la déchetterie (entre St-Jeoire qui représente le maximum avec 56.9 % et Mégevette qui représente le minimum avec 1.84 %). Le financement de la déchetterie étant réparti entre les communes participantes (St-Jean, La Tour, St-Jeoire, Onnion, Mégevette et Ville en Sallaz), soit pour 2002 pour notre commune un montant de 6664 € (pour un coût de fonctionnement total de 81426 €).



Un premier bilan

Après plusieurs mois de collecte sélective, il est possible de tirer un premier bilan. Les déchets collectés dans les containers bleus sont appelés déchets « plats », les déchets collectés dans les containers jaunes sont appelés déchets « creux » et les déchets collectés dans les containers verts sont appelés déchets « verres ».

Les moyennes nationales de collectes de ces différents types de déchets sont :

Déchets (kg/an/habitant)	Verres	Creux	Plats
	33	2	23

D'après les chiffres qui nous ont été communiqués par la COVED au niveau de la commune, les 3 premiers mois de collecte ont donné :

Déchets (tonnes)	Verres	Creux	Plats
	7,28	0,61	3,84
Surproduction par rapport au prévisions	+ 17 %	+ 62 %	+ 11 %

En se basant sur ces 3 premiers mois, on peut projeter sur l'ensemble de l'année 2004 les résultats suivants :

Déchets (tonnes)	Verres	Creux	Plats
	29,12	2,44	15,36

Ramenés aux 753 habitants de la commune, on atteindrait donc des taux annuels de

Déchets (kg/an/habitant)	Verres	Creux	Plats
	38,7	3,2	20,4

L'achat des containers, à la charge des communes, s'est fait au travers du Syndicat du Risse et Foron de façon à bénéficier d'achats groupés. Par ailleurs, l'ADEME et la Région Rhône-Alpes ont subventionné les achats des containers ainsi que leur mise en place.

La baisse de la TVA sur l'ensemble du traitement des ordures, qui prend effet dès la mise en place de la collecte sélective, permet d'équilibrer le surcoût des dépenses communales induit par le ramassage des containers. Les coûts prévisionnels 2004 pour les ordures ménagères sont de 18870 € ; soit un gain de 3270 € grâce à la baisse de la TVA et de 2208 € pour la collecte sélective ; soit une augmentation de 960 € due au passage de la collecte sélective du verre à une collecte tri-flux (3 types de déchets). Cette situation nous a permis de ne pas augmenter le montant de la redevance des ordures ménagères pour 2004.

Les aides de fonctionnement versées à la tonne de déchets recyclés par les organismes agréés comme l'ADELPHÉ, sont récupérées par le SIVOM de Cluses et financent le tri et le recyclage des déchets.



Matinée environnement

Organisée depuis 2001, la matinée de l'environnement est maintenant devenue un rendez-vous traditionnel de l'agenda de la commune. 2004 n'a pas failli à cette récente tradition, et la société de chasse et la commission environnement se sont de nouveau associés pour organiser la matinée de l'environnement du samedi 24 Avril 2004.

Tous les volontaires se sont retrouvés dès 8 heures 30 sur la place du monument aux morts. Ils ont été répartis sur chacun des sites qui avaient été préalablement repérés, sous la responsabilité d'une personne connaissant le terrain. Deux types de chantiers ont été organisés : le ramassage de déchets sauvages et l'élagage de sentiers.



Comme le démontrent les photos prises au cours de la matinée, nombreux sont encore ceux qui prennent les espaces naturels de

notre commune pour des dépotoirs à leur disposition. Nous rappelons qu'il existe une solution pour se débarrasser de ce type de déchets : la déchetterie de St-Jeoire ouverte à tous les résidents (munis de leur badge).



La matinée s'est conclue par un apéritif et un barbecue offerts par la société de chasse et la mairie à la salle de l'Alpestre, gracieusement mise à notre disposition.



Collecte des bouchons en plastique

Sollicitée par un de nos concitoyens particulièrement actif, Cédric Gentina, la municipalité a décidé de s'impliquer dans la collecte de bouchons en plastique. Cette collecte a été mise en place à travers toute la France sous l'impulsion du comique Jean-Marie Bigard. Elle permet de financer l'achat de fauteuil roulant pour les personnes handicapées.

Dorénavant, les bouchons en plastique peuvent donc être déposés (en vrac) dans un container installé à l'entrée de la mairie (à droite, à côté des boîtes aux lettres). Ils seront ensuite transportés gracieusement par la société de transports Gevaux,

qui a immédiatement accepté de s'impliquer dans l'opération, à Seyssel dans l'Ain. Plusieurs bénévoles y centralisent les collectes de bouchons sur la Haute-Savoie, la Savoie, l'Ain et même les cantons de Genève et Vaud, dans un hangar qui a été mis à leur disposition par la commune. Les bouchons sont ensuite repris par une usine de plasturgie locale.

Une autre façon de recycler nos déchets de façon utile.

Nous encourageons petits et grands à y participer.



Opération «*Merci d'épargner ma boîte aux lettres !*»

La prévention des déchets est l'affaire de tous

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, oeuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons. C'est un enjeu majeur de la gestion des déchets, et donc de la protection de notre environnement, pour les années à venir. La question des imprimés publicitaires et des journaux gratuits non adressés est un exemple, parmi bien d'autres, de ce qui peut être fait dans ce sens.

Chaque année, un million de tonnes de courrier non adressé

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année à **40 kg par foyer**. Les publicités des grandes surfaces représentent 58 % de ces quantités, les journaux gratuits 18 %, le commerce local 14 %, le reste correspond aux services et aux publications des collectivités locales. Le coût de la collecte et du traitement de ces courriers non adressés est à la charge des collectivités locales et donc du contribuable. Pour une ville de 100 000 habitants leur traitement représente une dépense supplémentaire de 250 000 € par an.

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, une solution simple existe en apposant sur la boîte aux lettres l'autocollant «*Merci d'épargner ma boîte aux lettres !*». Cet autocollant, initiative du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, signifie le refus de recevoir des imprimés publicitaires et des journaux gratuits sans adresse. Les publications des collectivités locales ne sont pas concernées. Un geste simple qui permet de limiter les quantités de déchets à gérer. Un acte de prévention qui ne demande qu'à être accompagné d'autres actions pour demain jeter moins.

Demandez votre autocollant en mairie

La mairie de St-Jean de Tholome a décidé de s'associer à cette campagne simple, mais dont la portée pourrait se révéler importante si elle se diffusait et se généralisait largement. Nous mettons à disposition de tous cet autocollant que vous pouvez vous procurer en mairie et apposer en bonne place sur votre boîte aux lettres.



Challenge de ski de fond des élus à St-Sigismond

St-Jean a participé pour la première fois au Challenge des élus de St-Sigismond sur le plateau d'Agy

Cette journée de ski nordique a réuni une trentaine d'élus sur le plateau d'Agy à l'invitation du conseil municipal de St-Sigismond qui se sont affrontés dans la bonne humeur dans un cadre magnifique. Pour sa première participation, l'équipe de ski de fond de St-Jean de Tholome composée de Thierry Bérard, Dominique Clerc, Philippe Maurice-Demourieux et Laurent Moccozet a remporté le trophée des communes. Récompenses, vin chaud et tartiflette encouragent l'équipe à remettre son titre en jeu pour le prochain challenge.





Sécheresse

Été 2003 : Canicule

Même si ce ne fut pas la première année où St Jean de Tholome a manqué d'eau, l'ampleur nationale de la sécheresse mobilise beaucoup plus, et en tant qu'élus nous ne pouvons que nous associer à la campagne actuelle de sensibilisation de la Préfecture et du Conseil Général de Haute Savoie.

En effet, même si la municipalité s'investit financièrement et énergiquement dans le secteur de l'Eau (Rappel : construction d'un réservoir ; télégestion ; périmètre de protection autour des sources), son action ne sera que meilleure grâce au civisme de tous. Peut être a-t-on oublié des gestes simples qui permettent de diminuer la consommation de chaque foyer sans atténuer son confort ?

Quelques exemples :

- Préférer une douche au bain
- Ne pas laisser couler le robinet quand on se lave les dents
- Equiper les WC d'un économiseur d'eau
- Récupérer les eaux des toits pour l'arrosage.../...

Dans sa très grande majorité, l'arrêté préfectoral de l'été dernier a été très bien respecté (une seule personne verbalisée), l'entraide et le

système D ont bien fonctionné. Mais le déficit des nappes phréatiques n'a pas été comblé et il faut persister dans nos efforts.

Il faut saluer l'investissement de notre personnel technique qui parcourt la commune au gré des vannes et des réservoirs, et qui ont ainsi pu éviter les coupures d'eau.



En Haute-Savoie



Moi, j'économise l'eau

Où que je sois quoi que je fasse



ENERGIES ENVIRONNEMENT 74 L'Espace Info Energie de Haute-Savoie

INFO → ENERGIE

Energies Environnement 74, association départementale pour l'information du consommateur d'Énergie, a pour mission de sensibiliser tous les publics aux économies d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables, dans le but de préserver les ressources et de protéger l'environnement. La commune de Saint-Jean de Tholome vient d'adhérer à cette structure.

Vous avez un projet de construction ou de rénovation de votre logement ?

Vous voulez tout simplement réduire vos factures en maîtrisant mieux vos consommations d'énergie ?

Energies Environnement 74, Espace Info Energie de Haute-Savoie, vous informe gratuitement sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables.

Une équipe de 10 spécialistes répond à toutes vos questions et vous conseille sur :

- les équipements de l'habitation,
- le chauffage et l'eau chaude,
- l'isolation (murs, ouvertures),
- les matériaux,
- les économies d'énergie ...

Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie.

Energies Environnement 74
 9, avenue du Pont-de-Tasset - 74960 MEYTHET
 Tél. 04 50 67 17 54 - Fax 04 50 57 79 84
 www.energies-environnement74.info

L'Espace Info Energie est financé par :



ADEME





Circulation des Quads et 4 x 4

On constate sur nos communes rurales aux grands espaces la pratique de plus en plus fréquente de Quads et 4x4. Face à ce phénomène de mode, il semble nécessaire de faire un rappel de la législation en vigueur afin de rappeler aux pratiquants de ces activités motorisées les conditions dans lesquelles ils peuvent les pratiquer.

La loi du 3 janvier 1991 pose le principe que la circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels (article 1) est interdite. Ceci concerne aussi bien les motos trial que les 4 x 4 et les Quads.

conséquence : les véhicules motorisés ne peuvent circuler que sur les voies et chemins ouverts à la circulation publique. C'est à dire, les voies classées dans le domaine public routier (routes nationales, départementales ou voies communales), les chemins ruraux et les voies privées ouvertes à la circulation publique. Le «hors-piste» est donc strictement prohibé.

exceptions : les véhicules dans le cadre d'une mission de service public, les propriétaires chez eux ou les manifestations sportives autorisées.

Globalement, la circulation de ces véhicules est interdite en dehors des voies ouvertes à la circulation et en particulier sur les sentiers (de

randonnée ou de promenade, pédestre ou équestre), comme bien évidemment dans les espaces naturels proprement dits (prairies, forêts, rivières, même à sec, zones humides, pelouses sèches, etc...).

Concernant plus particulièrement les Quads, on en distingue deux sortes qui peuvent pas prétendre avoir les même accès aux voies de circulation.

Les Quads non homologués :

Ces Quads sont exclusivement destinés à un usage sur les voies non ouvertes à la circulation publique (usage agricole, terrain de motocross, terrain privé destiné à la pratique de sports motorisés). En conséquence, ces machines ne sont pas habilitées à traverser ou emprunter une route, ou un chemin carrossable ouvert à la circulation.

Les Quads homologués :

Il existe des Quads qui possèdent une immatriculation conformément au Code de la Route. Ces engins sont ainsi aptes à emprunter les routes et voies publiques.

A un moment où le nombre de ce type de machines se multiplie, il apparaît important que cette réglementation soit connue et suivie par chacun pour la tranquillité et le respect de tous.

Le troisième Feu d'Artifice intercommunal

Le 13 juillet 2004, le troisième **Feu d'Artifice intercommunal** sur le Lac du Môle a accueilli l'arrivée d'une cinquième commune : St JEOIRE. Comme toujours la bonne humeur et la participation des bénévoles de St JEAN, La TOUR, VILLE, VIUZ EN SALLAZ et maintenant St JEOIRE ont permis d'organiser une manifestation d'exception. Même le temps, pour le moins incertain, s'est résigné et a laissé place à une nuit fraîche mais magique grâce en grande partie au magnifique feu d'artifices qui a illuminé le ciel.

Nous vous informons que les bénéfices recueillis lors de cette manifestation sont divisés par le nombre de communes participantes qui les gèrent ensuite comme bon leur semble. A St JEAN DE THOLOME, depuis sa participation, les bénéfices servent à investir dans l'animation. En effet, nous avons déjà acquis 3 chapiteaux (équipés d'un système de chauffage), 10 tables, 20 bancs et 102 verres pour un montant total de 9200 € qui sont mis gratuitement à disposition des associations de la commune dans le cadre de manifestations publiques. Pour toute réservation, s'adresser à la Mairie.





Pour information

Arrêtés concernant la route forestière intercommunale du Môle et les chemins ruraux

Le maire de la Commune de SAINT JEAN de Tholome

- Vu l'article 64 du Code Rural chargeant l'Autorité Municipale de la Police et de la conservation des chemins ruraux,
- Vu le code de l'Administration communale Articles 96 & 97
- Considérant qu'une circulation intense pendant certaines périodes d'été risquerait de détériorer la chaussée, simplement empierrée, de la route forestière intercommunale du MOLE.
- Considérant que les caractéristiques techniques de la Route Forestière Intercommunale du MOLE, adaptées à l'exploitation forestière, ne permettent pas pour autant une circulation normale ; que l'exploitation forestière dont la route sera le siège la plus grande partie de l'année est incompatible avec une circulation touristique ; qu'en conséquence il convient de limiter la circulation à celle indispensable au service de la forêt et des fonds ruraux riverains.

ARRETE :

Article 1^{er} - L'usage de la route Forestière intercommunale du MOLE sur le territoire de la Commune de SAINT JEAN est soumis à la réglementation définie dans les articles ci-après.

Article 2 - Est interdite la circulation de tout véhicule autres que les camions et tracteurs participant à l'exploitation forestière et les véhicules légers utilisés pour le service de la forêt, des alpages et des fonds ruraux riverains.

Article 3 - Sont interdits :

- La traîne des bois sur la route forestière,
- Le stockage des bois en dehors des emplacements spécialement prévus et notamment dans les fossés et sur les ouvra-

ges d'art,

- Le dépôt des déchets de l'exploitation forestière sur la plateforme de la route ainsi que dans les nants, creux, ravines, fossés.

Article 4 - Un panneau de sens interdit avec l'inscription « Sauf pour le Service de la forêt et des fonds ruraux » suivi de la référence des trois arrêtés municipaux sera dressé à l'entrée de la route forestière au lieu dit Carrefour de l'Arseney sur SAINT JEAN de THOLOME.

Article 5 - La constatation et la répression des infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément au code pénal et notamment sont article R 26.15.

Article 6 - Pour ce qui concerne la forêt soumise au régime forestier et l'exploitation forestière, la réglementation spécifique est applicable, soit Code forestier, Ordonnance Réglementaire, Cahier des charges des Ventes de coupes, Cahier des Clauses Spéciales de la Région RHONE-ALPES.

Article 7 - Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur l'Ingénieur du Génie Rural des Eaux et Forêts Chef du centre de Gestion de l'Office National des Forêts à THONON,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BONNEVILLE.

A SAINT JEAN DE THOLOME
LE 20/4/73

Le Maire

Canton : SAINT JEOIRE
Commune : ST JEAN DE THOLOME

Arrêté n°2004-1
Réglementation du débardage

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU les articles L2122-24, L 2122-27, L2211-1 et suivants du Code des Collectivités
 VU les articles R 225 et 225-1 du Code de la Route,
 VU les articles 64 et 67 du Code Rural,
 VU les articles 610-5, 625-2 à 626-6 et 644-2 du Code Pénal,
 VU les articles L116-1, L141-2 à 141-10, R141-3, R141-12 à 141-22 du Code de la Voirie Routière,
 VU la circulaire du 13 septembre 1966 relative à la conservation et à la surveillance des voies communales
 VU la circulaire du 18 décembre 1969 relative à la conservation et à la surveillance des chemins ruraux,
 VU le décret n°6-897 du 18 septembre 1969 relatif aux caractéristiques, aux limites, à la conservation et à la surveillance des chemins ruraux,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles afin d'assurer la conservation de la voirie et la liberté de passage sur les voies communales et les chemins ruraux, que les travaux de débardage de bois sont généralement effectués sans déclaration préalable, ce qui empêche la notification de toute recommandation ou consigne particulière, sont fréquemment réalisés dans l'anonymat, au mépris des plantations forestières, des ouvrages de voirie, sans autorisation d'occupation du domaine public et en l'absence de signalisation routière,

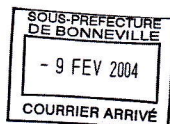
ARRETE

Article 1 :
Le débardage du bois par traînage au moyen de tracteur, treuil ou câble rampant et son transport sur toutes les voies communales de la commune est soumis à déclaration.

Article 2 :
Les propriétaires ou industriels exploitants sont tenus d'en faire la déclaration en mairie au moins 8 jours ouvrables avant le début des travaux par courrier précisant :

- les dates
- le lieu des travaux
- un plan de situation mentionnant les voies empruntées
- son engagement à remettre le cas échéant les lieux en état ;

Un récépissé de déclaration portant recommandation et réserves lui sera remis, après dépôt d'une caution dont le montant est fixé à 1500 € (mille cinq cents euros).



Article 3 :

Un constat sera dressé 24 heures avant les travaux et après la déclaration de fin des travaux, de débardage ou s'il y a lieu de remise en état de la voirie, de ses ouvrages et de ses dépendances. La délivrance du récépissé de déclaration, de l'arrêté de circulation ou de stationnement ne dispense pas le déclarant de se conformer aux différents textes réglementant son activité, en particulier les articles L 130-1 et R 130-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Article 4 :

La signalisation réglementaire du chantier de jour comme de nuit sera mise en place par le pétitionnaire.

Article 5 :

En cas de défaillance du pétitionnaire, les dégradations seront réparées à ses frais. La caution sera restituée après constatation du paiement ou de la réparation des dégâts causés à la voirie, à ses ouvrages et à ses dépendances.

Article 6 :

Le débardage est interdit en période de dégel ou de pluies prolongées.

Article 7 :

Le garde champêtre et les adjoints OPJ sont chargés de l'application du présent arrêté. Les infractions seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 8 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis :

- Monsieur le Sous Préfet de Bonneville
- Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Jéoire
- Monsieur le Garde Champêtre

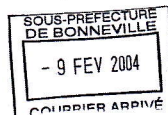
et affiché en mairie.

Le Maire de SAINT JEAN DE THOLOME certifie le caractère exécutoire du présent arrêté par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Fait à Saint Jean de Tholome le 7 février 2004
Le Maire,
Christine CHAFFARD.



Transmis en Sous-Préfecture
de Bonneville le 7 février 2004.





L'OSJT (Comprenez l'Olympique de Saint Jean de Tholome)

Prétentieux peut-être !! Mais amical c'est sûr !!

Depuis trois ans maintenant, une équipe de foot existe à Saint Jean de Tholome pour un match amical unique contre les vétérans de La Tour.

Notre équipe, constituée quasi-exclusivement d'habitants de Saint Jean de Tholome, se réunit pour l'occasion, avec quelques entraînements au préalable, pour affronter nos voisins de La Tour (qui jouent régulièrement).

Le premier match fut une victoire (eh oui !!), les suivants furent moins glorieux mais à chaque fois, nous nous sommes retrouvés à la troisième mi-temps autour d'un bon casse croûte.

Si nous renouvelons l'opération, vous êtes alors invités à venir nous encourager !



ADSL à St-Jean

Nombreux sont ceux qui nous demandent quand l'ADSL (de l'anglais Asymmetric Digital Subscriber Line, ce qui donnerait en français LNPA, Ligne Numérique à Paire Asymétrique) sera disponible à St-Jean alors qu'il l'est déjà dans la plupart des communes qui nous entourent. Une ligne ADSL permet aux internautes une connexion plus performante et donc un accès à Internet plus confortable qu'avec une connexion téléphonique classique. Elle nécessite pour le particulier l'achat et l'installation d'un modem ADSL et la souscription d'un abonnement de connexion ADSL. Si la connexion se fait par la ligne téléphonique classique, elle requiert un équipement particulier au niveau des centraux téléphoniques. Tant que le central téléphonique dont nous dépendons n'aura pas été équipé, notre commune ne pourra pas avoir accès à ADSL. Il faut constater que pour le moment, en dehors des zones urbaines, France Télécom semble privilégier les communes situées en fond de vallée où les stations de sport d'hiver, probablement les plus accessibles et les plus rentables, et que les communes comme la nôtre se trouvent reléguées parmi les derniers servis.

Quoiqu'il en soit, France Télécom ne nous laisse actuellement pas d'autre alternative que d'obtenir au moins 100 engagements fermes de souscription d'abonnement ADSL (au fournisseur de votre choix, France Télécom n'exige pas que vous passiez par ses services pour votre abonnement Internet ADSL) pour accepter d'équiper notre commune à court terme. Il faudra voir par la suite, si l'ensemble du territoire de la commune pourra être couvert. En effet, la capacité pour un particulier d'avoir accès à ADSL dépend aussi de la distance entre son domicile et le central téléphonique.

D'après le magazine du conseil général de Haute-Savoie d'Avril 2004, le conseil général a signé en Mars 2004 avec France Télécom une convention « département innovant » qui garantit une couverture à 90% sur le département fin 2004 et une extension supplémentaire en 2005 pour couvrir plus de 90% ainsi que le développement de solutions alternatives pour les zones isolées. Reste à savoir ce que cela signifie pour une commune comme la nôtre.

La mairie centralise tous les engagements des habitants de la commune désireux d'obtenir ADSL dans les meilleurs délais. Si vous êtes dans ce cas, veuillez compléter le formulaire ci-dessous et le retourner en mairie.

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION (A recopier sur papier libre)

Je soussigné,

Demeurant :

Code postal : Ville :

Tél :

M'engage à souscrire un abonnement ADSL dès que ce service sera disponible sur ma commune.

Date :

Signature :



Le Sou des Ecoles

Madame Le Maire nous ouvre gentiment son bulletin et nous demande en qualité d'Association de présenter nos activités passées ou futures et principalement sur le thème de l'environnement.

Nous voici donc présent à l'appel : Le Sou des Ecoles de Saint-Jean-de-Tholome,

Association créée pour le bien, le développement et la découverte de l'enfant, tout spécialement de nos enfants dans le cadre de l'école.

Nos activités n'ont pas de démarche environnementale si ce n'est celle d'exister afin de définir un cadre de vie dans l'école plus ouvert permettant à chaque classe d'avoir des activités sous diverses formes autres qu'uniquement scolaires. Comme exemple nous ne citerons que les principales, sorties de ski, de piscine, ballades, spectacles.

Nos activités ciblent principalement les enfants.

Octobre : Fête de l'automne, petite collation et vente de fleurs, accompagnée cette année de jeux pour enfants.

Vente de calendrier avec la photo de toutes les classes. Chaque enfant aime se reconnaître à travers l'école et faire connaître ses copains à ses papies, mamies, oncles, tantes et autres

Noël : petite collation après le spectacle des enfants afin que chacun se quitte sur une belle note de fête

Avril 2004 : Fête des enfants suivie du traditionnel repas de printemps

Juin 2004 : Fête de l'école après le spectacle des enfants, accompagnée d'un repas champêtre

Nos activités autres :

Mars 2004 : 1^{er} essai d'un concours de belote - Ce dernier sera certainement renouvelé en automne, nos 1ers «tests belote» étant faits.

Printemps 2004 : vente de fleurs

Nous tenons par ces quelques lignes à remercier vivement parents, grands-parents, amis et toute personne ayant participé à ces activités. Sachez que chaque euro gagné représente une activité pour les enfants.

Nous profitons de ce bulletin pour encourager tous les parents d'enfants (et les autres) à venir nous donner un coup de main lors des activités car aucune aide n'est de trop, croyez-nous !

En résumé : notre environnement à nous, ce sont eux, les enfants, des enfants grandissant en pouvant acquérir un maximum de connaissance et d'ouverture d'esprit afin, plus tard, de devenir des êtres ouverts et heureux.

Nous espérons vous voir ou revoir à l'automne.

Le Sou des Ecoles

CORRESPONDANT DÉFENSE

L'année 2003 a vu la création du poste de correspondant défense au sein de chaque commune.

Les missions de cette personne sont entre autres :

- Relais entre les différents services «défense» et la Municipalité ;
- Renseignements de la population pour tout ce qui touche aux services ci-dessus dans le département ;
- Aiguiller les jeunes citoyens de plus de 17 ans intéressés par une carrière militaire.

Pour notre commune, le correspondant défense est :

Monsieur René ANCEL

La Biollaz - 74250 SAINT JEAN DE THOLOME

Tél. 04 50 95 14 82

Dans ce domaine qu'est la défense, il est rappelé que tous les jeunes ont l'obligation de se faire recenser à la mairie au cours de leur 16^{ème} année en vue d'une convocation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD).

A l'issue de cette journée, il leur est délivré un certificat très important pour leur présentation à divers examens : Bac, permis de conduire, faculté, ou aux différents concours de l'administration.



Haut les cœurs Solhandisep, 2 ans déjà !

Bientôt 2 ans qu'une équipe motivée se penche sur le projet qui nous tient à cœur : mettre en service sur le canton un véhicule aménagé pour le transport des personnes en fauteuil roulant.

Où en sommes nous ?

Grâce à une belle subvention de la Région Rhône Alpes et à la générosité des Ets Chevrier, nous avons pu acheter un Renault Master d'occasion. Depuis l'acquisition, nous poursuivons la recherche de financement complémentaire pour équiper et adapter le véhicule selon les normes en vigueur. Grâce à la ligue française contre la sclérose en plaques, au Crédit Agricole de Viuz, au SIMBAL, à quelques municipalités et œuvres sociales, à de généreux donateurs, nous sommes sur le point d'atteindre le montant recherché. Nous sommes confiants sur l'imminence du démarrage des travaux d'aménagement et sommes convaincus de la mise en service du véhicule avant la fin 2004.

A quoi servira le véhicule ?

Bien sûr à transporter les personnes handicapées qui aujourd'hui sont bloquées chez elles en journée faute de moyen de locomotion. Une cellule au sein de l'Association est en train de réfléchir à son utilisation et à un programme d'animation : shopping, cinéma, sorties avec Espace Handicap, etc... Un planning sera établi périodiquement tenant compte des besoins, des envies, des goûts de chacun. Les inscriptions préalables seront sans doute obligatoires.

Comment fonctionnera le véhicule ?

C'est l'âme de la pérennité du projet. L'Association n'a évidemment pas les moyens de financer un poste et devra donc fonctionner avec des bénévoles. Nous pensons qu'il faudra un conducteur et un accompagnateur à chaque programmation de sortie ou d'animation : d'où

l'intérêt d'avoir un planning avec une anticipation suffisante.

Combien de bénévoles faut-il « recruter » ?

Si l'on veut réussir, fiabiliser, s'inscrire dans la durée sans lasser les bénévoles, nous pensons qu'une équipe de 10 conducteurs et 10 accompagnateurs est un nombre suffisant pour permettre au maximum une seule sollicitation tous les 15 jours, en supposant un fonctionnement quotidien. Nul doute qu'il faudra une période d'essai suffisante pour roder le système, corriger les erreurs que nous ferons probablement au début et adapter au fur et à mesure en fonction des besoins des utilisateurs. Nous communiquerons notre besoin réel lorsque notre réflexion sera un peu plus avancée : Affiches, courriers, articles dans la presse seront les supports utilisés pour faire appel aux bénévoles. Nous prévoyons de faire une réunion plénière à la rentrée avec les volontaires pour expliquer en détails comment nous envisageons le fonctionnement.

Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à nous contacter pour vous porter volontaire. N'hésitez pas non plus à en parler d'ores et déjà autour de vous.....

Avec l'expérience acquise en 2 ans, nous sommes certains que la solidarité va continuer à jouer pour réussir ce challenge. Nous ferons le maximum pour que les personnes handicapées retrouvent un peu du sourire qu'elles ont perdu.

A très bientôt

L'équipe de Haut les Cœurs Solhandisep.

Romblaz - 74250 Saint Jean de Tholome





St-Jean de Tholome dans la presse

SAINT-JEAN DE THOLOME

Lina Jolivet : une doyenne dignement fêtée

Lina a fêté, ses 95 ans. Sage-femme pendant de nombreuses années, elle est une figure incontournable du village.



Lina, une vie au service des autres.

Six mille ! c'est le nombre de bébés que Lina Jolivet a aidé à voir le jour, entre 1932 et 1968. Née à Saint-Jean en 1908, Lina partit en 1930 suivre les cours de l'école de sages-femmes de Chambéry. Deux années plus tard, diplôme en poche, elle exerce son métier, en libérale, sur Saint-Jean, Faucigny et Peillon-nex, avant d'intégrer la maternité de Bonneville jusqu'en 1968. 6 000 enfants... depuis Maurice Rubin, 1^{er} bébé "officiel" né le 23 juillet 1931 (avant l'obtention du diplôme), "Chez le Bas", suivi, le 19 Août 1932, par le 1^{er} bébé "officiel", André Chaffard, né "aux Maréchaux", dans le péle, et baptisé... à l'Ayze ! Dominique Blanc, de Saint-Jean, fut la dernière à faire son entrée dans le monde grâce à Lina, en 1968, à Bonneville. Depuis, Lina coule à Saint-Jean une retraite paisible, après une vie au service des autres, à une épo-

que où la vie à la campagne était faite de dur labeur et où la sage-femme représentait bien souvent le seul suivi médical des mères, travaillant pendant toute leur grossesse et dès les relevailles. 6 000 enfants et pas un seul à elle. Le destin a parfois de drôles de caprices. Mais sa famille, et sa nièce Chantal, l'entourent de leur affection et à l'occasion de son 95^e anniversaire, c'est le village tout entier qui s'est réuni pour fêter sa doyenne. 120 de "ses" enfants, âgés de 34 à 71 ans, avaient été conviés à partager gâteaux et rafraichissements. La vieille dame a beaucoup apprécié le cadeau qu'elle a reçu (son portrait réalisé par un peintre local). Un anniversaire "pas comme les autres". **NLN**

Le Môle Une belle journée commémorative



C'EST à Saint-Jean-de-Tholome que s'est déroulée, le dimanche 9 novembre, la cérémonie du souvenir, organisée par notre section en étroite collaboration avec la municipalité. La matinée a débuté par des dépôts de fleurs sur les tombes de deux camarades morts en Algérie : Pierre CHAVANNE de Peillon-nex et André GROS de Saint-Jean. Puis, la messe a été célébrée par le Père Jean GRILLET, prêtre du secteur de Viuz-en-Sallaz, lui-même anciens d'AFN et nouveau membre de la section. Le maire Mme Christine CHAFFARD, qui souhaitait une belle cérémonie autour du monument communal, n'a pas été déçue, si l'on en juge par la présence de nombreuses personnalités : trois sénateurs, deux conseillers généraux et plusieurs maires... sans oublier la participation massive des enfants de l'école, sous la conduite des enseignants. La manifestation se déroula à la perfection sous les ordres

de René ANCEL, retraité de la gendarmerie. L'émotion fut grande lorsque les écoliers, répartis en quatre groupes, ont prononcé, à la lecture des noms gravés sur la stèle le "Mort pour la France", avant de déposer une fleur sur chaque face du monument. Lors de cette cérémonie, deux anciens d'AFN de la section ont été honorés. Roger GEVAUX s'est vu décerner la Croix du Combattant et Joseph CHATEL la médaille de Reconnaissance de la Nation. Pour clore cette cérémonie de haute tenue, les enfants de l'école ont interpellé, avec application, l'hymne national accompagné par l'harmonie de Saint-Jeoir. Un vin d'honneur offert par la municipalité a regroupé toutes les personnes présentes. La journée s'est poursuivie par le traditionnel repas servi à la salle des fêtes de Peillon-nex.

SAINT-JEAN-DE-THOLOME

Des vœux remplis d'émotions

C'est avec beaucoup d'émotion qu'a débuté la traditionnelle cérémonie des vœux de Saint-Jean-de-Tholome. Après lecture par un conseiller des vœux du conseil municipal, hommage à son maire, c'est les yeux pleins de larmes que Christine Chaffard a entamé son discours. Un discours sous forme de rétrospective avec un retour sur l'intervention du sous-préfet Ambroise qui avait marqué l'assemblée lors des derniers vœux, un retour sur le reportage de la 8 Mont Blanc mettant en valeur le village, sur les commémorations du 8 Mai et du 9 novembre et la conférence "Saint-Jean d'hier et d'aujourd'hui" à l'initiative des guides du Patrimoine. 2003 fut aussi l'année de réalisation de nombreux dossiers comme le renforcement du réseau électrique et la mise en souterrain du réseau, la mise en place de la télégestion pour l'eau, le déclenchement de financements pour les futurs aménagements de l'école, les achats fonciers, l'acquisition d'un chapiteau qui permettra un meilleur fonctionnement des manifestations au sein du village et



Christine Chaffard a été très émue lors de la lecture des vœux du conseil.

enfin le classement en quatrième catégorie de la route du Môle. Autant de belles réalisations qui poussent la commune à se tourner aujourd'hui vers l'avenir avec plusieurs travaux et actions pour 2004. Cette année, un parking sera réalisé autour de l'école et autour du monument aux morts, l'école va être rénovée (nouveau préau, toilettes...), le carrefour face au bar va être agencé différemment pour réduire la vitesse, le PLU devra être terminé,

etc. Autant dire qu'il y a du pain sur la planche... Côté personnel communal, Danielle Perrad, secrétaire de mairie partant en retraite, elle sera remplacée par Yannis Hoarau. Pour clôturer cette cérémonie, les convives ont été invités par M^{me} le maire à partager les traditionnels pognes et gâteau de Savoie dans une ambiance très sympathique.

Myriam CHARMES ■





PERISCOL - garderie périscolaire

Comme chaque année, PERISCOL a été très fréquentée et nos capacités d'accueil ont été largement sollicitées avec plus d'une cinquantaine d'enfants inscrits. Mmes Marie-Thérèse Pommier et Béatrice Lambelin ont assuré l'accueil des enfants tout au long de l'année scolaire 2003- 2004 à partir de 7 heures le matin et jusqu'à 19 heures le soir. Sur cette période, PERISCOL a assuré un total de 6541,5 heures de garde, soit environ 300 heures de plus que l'année précédente, réparties mensuellement comme suit : 09/03: 759.5 ; 10/03: 552.5 ; 11/03: 697.5 ; 12/03: 550.5 ; 01/04: 766.5 ; 02/04: 401.0 ; 03/04: 853.0 ; 04/04: 490.5 ; 05/04: 653.5 ; 06/04: 817.0.

Durant les heures d'accueil, les enfants ont la possibilité de jouer à des jeux de société, de faire des dessins ou encore de participer aux différents bricolages qui leur sont proposés par nos animatrices. Durant les beaux jours, ils peuvent bien entendu profiter de la cour de l'école. Ils ont également la possibilité de faire leurs devoirs (les animatrices n'en assurent pas le suivi). Les enfants ont pu participer au concours d'épouvantails organisé par l'association OXALIS pour lequel ils ont réalisé Gédéon :



Nos remerciements vont toujours à notre personnel qui assure bien entendu l'accueil et la surveillance des enfants, mais aussi l'accueil des parents et la gestion des plannings, à la mairie qui continue à nous soutenir par le prêt du local du restaurant scolaire et par une subvention annuelle et enfin aux parents qui nous ont accordé leur confiance et ont répondu présents dans les coups durs que notre association a pu traverser.

Pour toute information, vous êtes invités à contacter Mme Patricia Luiset (0450951303), trésorière ou Laurent Moccozet (0681214555), président.

Amicale Claude Merveille - Donneurs de sang bénévoles

Depuis de nombreuses années, les donneurs de sang bénévoles de Viuz-en-Sallaz et de Saint-Jean se sont regroupés en une seule association, et organisent les DONS de SANG dans les deux communes.

A Saint-Jean, ils ont lieu dans les locaux de la cantine scolaire, grâce à l'aimable collaboration de la Municipalité. Pour 2004, il reste deux rendez-vous à ne pas manquer, le vendredi 16 Juillet et le Vendredi 29 Octobre, de 18 à 20 H.

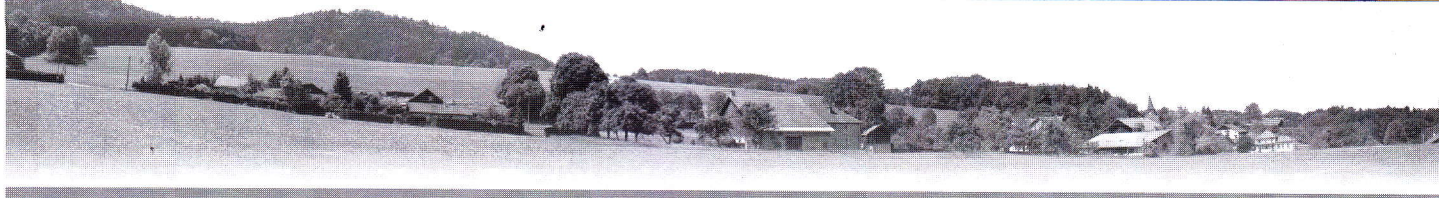
Depuis l'an passé, les donneurs de Saint-Jean peuvent participer au TROPHEE des ASSOCIATIONS. La règle en est simple : chaque personne qui vient offrir son sang donne un point à l'association tholoméenne de son choix. En fin d'année, l'association qui totalise le plus de points reçoit le Trophée, superbe coupe offerte par la S.A.S. GEVAUX, et le remet en jeu pour l'année suivante. Si la même association remporte le trophée trois années de suite, il lui est définitivement acquis.

Cette compétition amicale a pour but d'inciter les donneurs potentiels à venir rejoindre le rang des donneurs de sang fidèles, afin de sauver un maximum de vies.

En 2003, c'est SOLHANDISEP qui a gagné. Tout reste possible pour 2004 ...

Grâce à la générosité des Habitants de St-Jean et des environs, 68 poches de sang ont été récoltées l'année dernière (sur 77 personnes présentées). L'équipe menée par Paulette et Gérard Allamand, respectivement Vice-Présidente et Trésorier, aidés par Ginette et René ANCEL et Roger LEGON, espère faire mieux cette année.



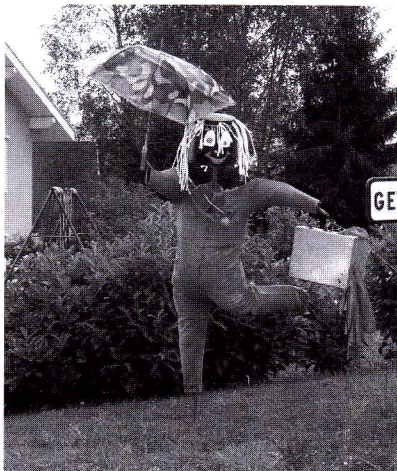


OXALIS, Ânes & Nature

Randonnées et Animations Nature avec des Ânes

Oxalis est une petite association du village de Saint-Jean de Tholome qui fonctionne depuis une dizaine d'années. Son but est d'organiser des activités et des animations en rapport avec la nature et les ânes. En 2004, nous avons mis en place diverses activités :

- Des randonnées en moyenne montagne avec les ânes.
- Des activités Nature avec les enfants et les ados.
- Un concours d'épouvantails dont le règlement est encore disponible.



- Le soutien et l'organisation des concerts du Groupe de musique Rock Folk «OX ! & The Clique» dont les 2 CD sont en vente au prix de 15 €.
- Un travail d'étude et de recherche intitulé «La place de l'âne dans l'espace montagnard» en collaboration avec l'Université de Savoie et le Centre Interdisciplinaire Scientifique de la montagne du Bourget du lac.
- Un camp pour Ados «Comédie Musicale»
- Un camp enfants «Cavalcades en Verdon»

Les projets pour l'année 2005 sont en cours de préparation. L'ensemble des activités 2004 sera reconduit avec certaines variantes et nouveautés notamment :

- Un mini camp de 3 jours avec les ados : Rando autour du Môle avec les ânes.
- Une sortie adultes de 2 jours au Salon de l'agriculture en Mars à Paris.

Oxalis a mis en place depuis 8 ans le programme d'aide et de soutien «BURKINATURE» qui œuvre en faveur des écoles du Burkina-Faso. C'est la mise en place de petits projets qui permettent aux populations locales de développer des activités concrètes avec les jeunes et les adultes :

- Création de jardins pédagogiques dans les écoles
- Soutien à des projets ponctuels (fabrication de savons...)
- Envoie de fournitures scolaires et achats de livres pédagogiques
- Organisation de rencontre entre les peuples.



C'est toujours avec un réel plaisir que OXALIS s'investit pour les enfants, les jeunes et les moins jeunes du village. L'engouement de tous et le soutien de la mairie nous permettent de poursuivre notre petite entreprise avec plaisir. Le petit journal de l'association «La feuille de l'Oxalis» est disponible pour plus d'informations.

OXALIS, Ânes & Nature

«Les Syords»

74250 Saint-Jean de Tholome

04 50 95 14 52 - 06 83 00 66 63

gilles.desbarres@wanadoo.fr



Informations du secrétariat

1) Facturations des ordures ménagères et eau

A travers ce bulletin municipal, nous souhaitons apporter l'attention des propriétaires et des locataires sur les diverses facturations.

En effet, pour éviter les erreurs, nous aimerions que tous les départs et arrivées soient signalés au secrétariat de la mairie.

Ce «geste» permettra une tenue du fichier des habitants de Saint Jean de Tholome plus rigoureuse.

2) Inscription liste électorale

Nous rappelons que, pour les nouveaux arrivants, les inscriptions sur la liste électorale ne se font pas automatiquement.

Pour être inscrit sur la liste électorale, un formulaire doit être rempli en mairie.

Les inscriptions ont lieu du 1er septembre au 31 décembre de chaque année.

Cette démarche ne concerne pas les personnes qui ont 18 ans au cours de l'année.

Celles-ci sont inscrites d'office par l'INSEE.

3) Carte de séjour

Depuis le 26 novembre 2003, tous les ressortissants membres de l'Union Européenne et les citoyens de la Confédération Helvétique résidant en France ne sont plus tenus de détenir un titre de séjour.

Ces personnes peuvent désormais demeurer

en France sans avoir à solliciter de titre de séjour et donc y résider sous le seul couvert de leur passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité.

4) Recensement

Nous vous rappelons que les enfants âgés de 16 ans au cours de l'année doivent se faire recenser.

A l'issue de ce recensement, une attestation sera remise au demandeur.

Cette attestation est nécessaire pour l'inscription au code et pour les différents examens scolaires.

A travers cet article, je profite également de l'occasion pour me présenter.

Je m'appelle Yannis HOARAU. Je suis à Saint Jean de Tholome depuis janvier 2004 suite au départ à la retraite de Mme PERRAD Danièle.

Avant mon arrivée, j'étais à la mairie d'Entremont ou j'ai exercé les fonctions de secrétaire de mairie pendant 2 années.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement.

Je me permets de vous rappeler qu'une permanence téléphonique est assurée tous les jours de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 00 sauf le mercredi et le vendredi après midi.

Vous pouvez également nous contacter par Email dont l'adresse est la suivante : mairie@stjeandetholome.fr

Nouveau site web de la mairie : www.stjeandetholome.fr

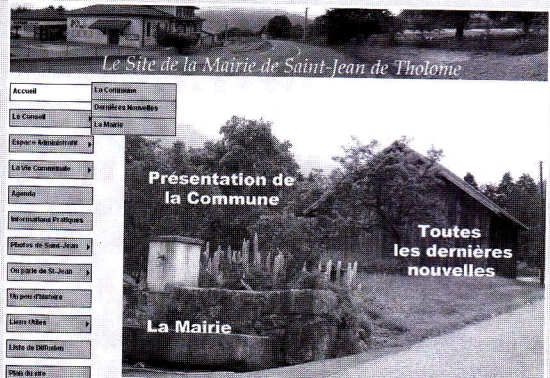
Le site web de la mairie a été complètement remis à jour pour proposer à la fois une présentation plus attrayante et permettre une mise à jour en continu plus facile. Cette nouvelle version a été développée par Cédric Déturche de Faucigny, étudiant en première année de méthodes en informatiques appliquées à la gestion à l'université d'Aix-en-Provence, dans le cadre d'un stage de deux mois en juillet et août.

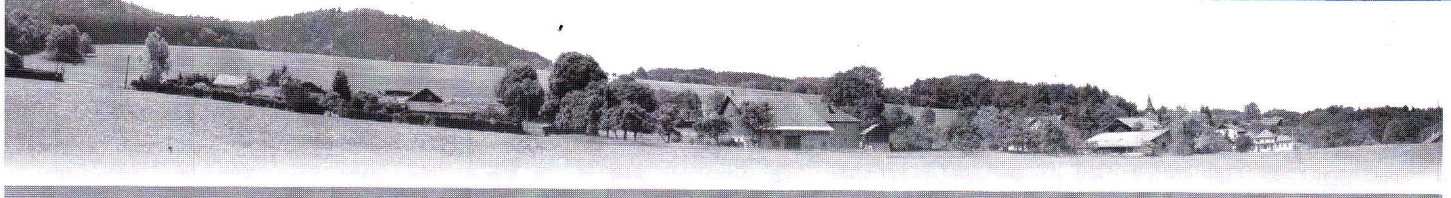
Un des inconvénients de l'ancienne version tenait à la difficulté et à la lourdeur des mises à jour qui nécessitait une connaissance des technologies informatiques des sites web. Cette situation ne permettait pas de mettre à jour le site de façon fiable et continue. Si la première mouture du site de la mairie a représenté un premier pas

vers l'utilisation des nouvelles technologies de la communication pour assurer une information des habitants de la commune, il était temps de passer à une nouvelle étape.

L'originalité de cette nouvelle version est de permettre une mise à jour du contenu accessible à une personne familière des outils bureautiques, permettant ainsi de confier le suivi et la mise à jour du contenu à notre secrétaire de mairie. Un autre défi technique a consisté à trouver un compromis entre une présentation agréable, mais qui reste suffisamment légère pour permettre à tous de consulter le site dans de bonnes conditions de transmission.

Nous espérons que ce nouveau site nous permettra d'utiliser ce mode de communication de façon plus optimale pour vous tenir informés.





Information aux citoyens Suisses établissant leur résidence principale en France

Les ressortissants Suisses qui souhaitent établir leur résidence principale en France **ne sont plus soumis à l'obligation de détenir un titre de séjour**. Un passeport ou la carte d'identité en cours de validité suffit.

Protection Sociale :

Assurance maladie

Les ressortissants suisses

- qui résident en France et travaillent en Suisse,
- résident en France et sont au bénéfice d'une rente de droit suisse exclusivement,
- sont membres de la famille de personnes dans les situations ci-dessus, sans activités lucratives, disposent de 3 mois pour choisir leur option en matière d'assurance maladie

Assurance	Soins	Remboursement
Suisse	Suisse et France.	<ul style="list-style-type: none"> • Selon législation française pour soins en France • Selon législation suisse pour soins en Suisse
Française (CMU)	<ul style="list-style-type: none"> • France pour tous types de soins. • Suisse pour soins nécessaires et urgents sans autorisation préalable. • Suisse pour soins programmés avec autorisation préalable de la caisse maladie française. 	<ul style="list-style-type: none"> • Selon législation française
Assurance privée	Selon clauses du contrat	Selon clauses du contrat

Assurance chômage

Le salarié Suisse domicilié en France bénéficie des indemnités de chômage en France aux mêmes conditions que le salarié Français.

Fiscalité

Lieu de travail	Situation fiscale
Salarié sur le canton de Genève	Imposition à la source sur le canton de Genève
Travailleur indépendant sur Suisse	Suisse (le couple si son conjoint est salariée en Suisse)
Salarié autre canton que celui de Genève	France
Retraité avec rente de pension de droit public (CIA, CEH...)	Suisse
Retraité avec rente de droit privé	France

Pour un ressortissant Suisse domicilié en France

Dans tous les cas, il est soumis obligatoirement à la déclaration de l'ensemble de ses revenus auprès des services fiscaux français.

Scolarisation

Primaire	Secondaire
Admission dans le public et le privé pour les enfants des ressortissants suisses domiciliés en France	Admission quelque soit le domicile des parents sous réserve de places disponibles.

Véhicule

Il faut procéder au **changement** des plaques d'immatriculation du véhicule ainsi qu'à l'**échange** du permis de conduire (dans un **délai maximum de 1 an**).





ETAT CIVIL

au 30 06 2004

NAISSANCES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
RIBEIRO	Axel Zé Gayanne	10.08.03	SALLANCHES
BIDOT	Sébastien	14.08.03	AMBILLY
MARGERIN	Juliette Cécile Aude	22.08.03	AMBILLY
MARIOTTI	Noah Damien	28.11.03	AMBILLY
ROSAY	Elisa Annie Michelle	09.03.04	AMBILLY
MARTINEZ	Jordi Jonathan	02.06.04	AMBILLY

MARIAGES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
LAYAT	Jean François Henri	28.06.03	ST JEAN
MARIOTTI	Sonia Laurence	28.06.03	
CHATEL LOUROZ	Christian	15.05.04	ST JEAN
GARCIA CORDOBES	Dolorès	15.05.04	

DÉCES

Nom	Prénoms	Date	Lieu
FOLLIEX	Marie Joséphine	30.06.03	REIGNIER
BLANC	Edouard Marius	03.12.03	AMBILLY
PLANARD	Georges Augustin Nicolas	14.01.04	ST JEAN
BESSON	Josette Françoise	18.02.04	LA TOUR
THOMAS	Lucien Gaston	01.03.04	GRENOBLE



BLOC-NOTES

MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI 14 H 00 à 17 H 00

(ouverture administrative)

JEUDI 16 H 30 à 19 H 00

SAMEDI 8 H 30 à 11 H 00

(le maire reçoit sur Rendez-vous
le jeudi et le samedi)

POLE MÉDICO-SOCIAL

L'ASSISTANTE SOCIALE reçoit le

MARDI Matin et

VENDREDI Matin à **SAINT JEOIRE**

Immeuble Les Tilleuls

AV. de la Tour de Fer

(à côté du centre de vacances "le nid")

ou sur rendez-vous au 04.50.35.32.90

MÉDECINS

SECTEUR ST JEOIRE - VIUZ EN SALLAZ

ST JEOIRE

DEROCHE François 04 50 35 98 70

GAY Gilles 04 50 35 80 08

RUBIN Pierre 04 50 35 81 16

PEILLONNEX

KOOSINLIN Louis 04 50 03 67 69

VIUZ EN SALLAZ

POTIE Bruno 04 50 81 86 69

VERDAN-ROULET S. 04 50 81 86 69

DEMOLIS Michel 04 50 36 82 57

RISLER-TESTAR N. 04 50 36 82 57

GASQUET Nicolas 04 50 36 82 57

DÉCHETTERIE

HORAIRES D'OUVERTURE

HIVER (15/11 AU 01/04)

LUNDI 9 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 17 H 00

MERCREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

VENDREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

SAMEDI 8 H 00 à 12 H 00 FERMÉE

ÉTÉ (01/04 AU 15/11)

LUNDI 9 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 17 H 00

MERCREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

VENDREDI FERMÉE 13 H 30 à 17 H 00

SAMEDI 8 H 00 à 12 H 00 13 H 30 à 16 H 30

**LA DÉCHETTERIE EST FERMÉE
LES JOURS FÉRIÉS**





Mairie - chef-lieu - 74250 Saint-Jean-de-Tholome

Tél. 04 50 95 10 38 - Fax 04 50 95 14 46

e-mail : mairie@stjeandetholome.fr - web : www.stjeandetholome.fr

